

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°568

SÉANCE du 3 JUILLET 2024

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 26/06/2024

Date d'affichage : 09/07/2024

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUChart, Michel BLONDEL, Daniel BOUQUILLON, Charline CAILLIEREZ, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Ingrid DREMAUX, Evelyne DROMART, Charline DUMOULIN, Claude LECORNET, Michel MATHISSART, Arnold NORMAND, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Sylvain ROY, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Bernard TOURNANT, Alain VAN GHELDER.

Absents excusés / Pouvoirs :

Alain CAYET donne pouvoir à Roger POTEZ, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Michel MATHISSART, Gérard DUE, Claude FERET, Jean-Paul LEBLANC, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Catherine LIBESSART donne pouvoir à Françoise SIMON, Didier MICHEL donne pouvoir à Arnold NORMAND, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ.

Nombre de membres en exercice : 48

- Présents : 21

- Votants : 27

- Pouvoirs : 6

Vote : 48

- Pour : 0

- Contre : 0

- Abstention : 0

Vu la convocation en date du 26/06/2024, suite à la non atteinte du quorum du comité syndical en date du 25/06/2024 convoqué le 18/06/2024, et la non obligation d'atteinte du quorum lors de la séance du comité syndical en date du 03/07/2024.

Rapporteur : Monsieur Michel MATHISSART

« PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE D'ARTOIS »

Dans le cadre de la révision du SCoT et de nos relations avec l'Université d'Artois, il est proposé une collaboration avec le Master DTAE.

Il s'agit de mener des ateliers dans leur parcours de formation visant à alimenter notre concertation avec la vision des jeunes de notre territoire.

Une présentation du Scota pourra avoir lieu en septembre lors de la conférence de rentrée.

Il est proposé de réaliser un atelier-projet de master 1 avec 4 pistes

- La perception de la mobilité par les entreprises
- A partir du concept de « ville apaisée » : la place du piéton dans l'espace urbain et les territoires
- La mobilité des personnes fragiles et vulnérables
- La mobilité des enfants
-

Chaque piste sera étudiée par un groupe d'étudiants (en fonction de l'effectif de la promotion de M1, le nombre de groupes variera entre 3 et 4, le dernier sur les enfants n'étant proposé que si l'effectif dépasse 12).

La question des AOM et des territoires de gouvernance sera abordé au semestre 2 dans le cadre des préconisations.

En vue de mener ce travail il sera nécessaire de pouvoir indemniser les déplacements des différents étudiant ; il est proposé un versement de 800 € à l'Université d'Artois qui indemnifiera les étudiants directement sur état de déplacement.

Aussi il est proposé au bureau syndical la rédaction d'une convention liant le Scota et l'Université d'Artois

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**



Françoise ROSSIGNOL